

DEMANDE OU RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT

Éditée le 20/08/2026

Le passeport se demande comme la carte d'identité : pré-demande en ligne, puis dépôt en mairie équipée avec prise d'empreintes.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Pré-demande en ligne
- ☐ Timbre fiscal (86 € pour un adulte)
- ☐ Photo d'identité de moins de 6 mois aux normes
- ☐ Justificatif de domicile de moins d'un an
- ☐ Carte d'identité en cours de validité ou acte de naissance
- ☐ Ancien passeport, ou déclaration de perte ou de vol

L'ESSENTIEL

Où déposer : Pré-demande sur l'ANTS, dépôt en mairie sur rendez-vous

Délai : 2 semaines à 2 mois

Coût : 86 € pour un adulte, 42 € de 15 à 17 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans

Site officiel: <https://ants.gouv.fr>

LE CONSEIL DE L'ADA

Vérifiez la date d'expiration avant de réserver un voyage : de nombreux pays exigent un passeport valable encore 6 mois après le retour.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA prépare votre pré-demande et vous oriente vers une mairie avec des rendez-vous rapides.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon

le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>